



**Déclaration liminaire de la  
FSU  
pour le CHSCT D 77  
du lundi 11 octobre 2021**

Madame la Présidente du CHSCT, Mesdames, Messieurs,

Cette année marque notre seconde rentrée sous l'ère de la Covid 19.

Nous pouvons noter des améliorations, notamment sur l'anticipation des différentes situations sanitaires avec un protocole prévu pour s'adapter à celles-ci. Nous avons même été agréablement surpris de voir ce protocole diffusé en amont de la rentrée, et non le dimanche pour une mise en place dès le lendemain. Nous aurions pu penser que le ministère, les rectorats et les inspections académiques avaient réellement anticipé cette reprise, apprenant de leurs erreurs et cherchant à ce que les équipes, dans les écoles et les collèges, se retrouvent dans les meilleures conditions possibles pour aborder cette rentrée. Que nenni, la diffusion de ce protocole n'était là que pour répondre à la grogne des parents et des médias, qui commençaient à se rendre compte de l'incapacité de notre ministère à anticiper et à tout mettre en œuvre pour favoriser une réelle continuité pédagogique. Comment pouvons-nous affirmer ce point ? Simplement en mettant en

relief la situation des personnels vulnérables en ASA. La modification de leur position s'est faite dans la précipitation, leur imposant des délais raccourcis pour obtenir de nouveaux rendez-vous, souvent chez des spécialistes, pour se faire prescrire un nouveau certificat médical, sésame nécessaire pour ne pas risquer leur vie au travail. Encore une fois, notre ministère montrait un réel manque d'empathie et de bienveillance envers ses agents, dans la lignée présidentielle de l'annonce du "pass' sanitaire" annoncé au début des vacances dans le mépris le plus total de la population. La diffusion des consentements pour réaliser des prélèvements salivaires ou pour les vaccinations des élèves dans les établissements trois jours après la rentrée et la précipitation pour remonter les informations liées sont dans le même esprit. N'aurait-il pas été possible de donner cette information dès la prérentrée afin de limiter la pression sur les équipes ?

Ce mépris est si grand envers les agents de la part de notre ministre qu'aucun plan de prévention ministériel n'est prévu pour l'année 2021-2022. Les conditions d'hygiène, de sécurité et de santé au travail pour les agents ne sont pas une de ses priorités, nous l'avons bien compris depuis maintenant presque 5 ans. Si nous devions lister les problèmes liés aux conditions de travail, que nous dénonçons depuis de trop nombreuses années, nous n'aurions pas assez de ce seul CHSCT.

Revenons tout de même sur une problématique importante : l'avenir de la médecine de prévention. Le départ de deux médecins de prévention de l'académie laisse un vide majeur dans la prise en charge des dossiers des collègues et dans le suivi de leurs demandes. Nous étions déjà confrontés à un sous-effectif avant, maintenant nous allons certainement devoir nous battre pour obtenir des rendez-vous. Quelles solutions le recteur et les directions académiques des trois

départements ont-ils envisagées pour compenser ces pertes ? Devrons-nous toujours faire mieux avec toujours moins de moyens ?

Nous pouvons aussi revenir sur un autre dysfonctionnement majeur du système : la gestion des AESH et la prise en charge des élèves en situation de handicap. La mise en place des PIAL devait permettre une meilleure gestion de ces personnels, pour une meilleure prise en charge des élèves. L'objectif est loin d'être atteint. Les postes créés d'AESH ne trouvent pas preneurs, laissant des élèves sans accompagnateurs alors qu'ils bénéficient d'une notification en ce sens. Les directeurs et directrices d'écoles, sur qui vous avez discrètement fait porter la responsabilité des emplois du temps des AESH, et donc de la répartition horaire entre les élèves, se retrouvent à émettre les temps de prise en charge pour satisfaire toutes les demandes. C'est eux qui doivent faire face à la colère et l'incompréhension des parents, laissant le coordinateur du PIAL et les vrais responsables de cette situation loin de ces problématiques. Morceler la colère sous les échelons les plus bas a toujours été une habitude dans les pratiques étatiques afin de ne pas assumer leurs vraies responsabilités. Si la volonté gouvernementale était de réellement prendre en charge les élèves en situation de handicap de la meilleure des façons, les conditions salariales et professionnelles des AESH auraient certainement été améliorées. Comment des personnels recrutés par l'Éducation Nationale peuvent-ils vivre avec 800€ par mois ? Comment ces personnels, avec des salaires si bas, peuvent-ils assurer des missions sur plusieurs établissements qui leur imposent de nombreux trajets avec leur propre véhicule dans une même journée ? Comment vivre avec 800 € par mois quand leurs frais de transport en voiture s'élèvent à 200 € ? Comment se sentir utile et avoir l'impression de réellement accompagner des élèves quand les

prises en charge passent de 16 à 7 h hebdomadaires car il n'y a pas assez d'AESH et qu'il faut absolument prendre en charge tous les élèves ? De nombreux AESH craquent et se sentent réellement maltraités par notre institution, mais sont-ils entendus ? Nous n'en avons pas l'impression.

Revenons aussi sur un dernier élément qui nous laisse songeurs quant à la volonté de notre institution de faire des conditions de travail des personnels un réel cheval de bataille : la non diffusion du nombre de démissions. Depuis 2018, plus aucune donnée sur les démissions dans l'Éducation Nationale n'est rendue publique par le ministère. Faut-il y voir la crainte de faire face à la courbe, présentée dans les médias, qui s'est amorcée entre 2010 et 2018 ? La volonté d'un nombre de plus en plus important de collègues de quitter le navire révèle un réel mal-être au travail. Les conditions d'exercice se sont nettement dégradées, et leurs conséquences sur l'état psychologique des personnels sont très grandes. Aucune donnée n'est disponible sur l'épuisement professionnel (nombre de burn-outs, de dépressions...), et l'arrêt de la communication des démissions marque une volonté de mise sous silence des dysfonctionnements. Au même titre que la disparition du conseil national d'évaluation du système scolaire, de l'observatoire de la laïcité, cette absence de diffusion permet de faire taire les voix discordantes. Quand le système se grippe ou dérape, ne vaut-il pas mieux casser le thermomètre pour ne plus avoir à être confronté à la température réelle, à défaut de carrément le remplacer par un outil qui permettra de donner la température que l'on a choisie ? Dans le même esprit, nous nous interrogeons sur l'absence, dans les envois de rentrée, du formulaire d'accident de travail pour les agents. Pourquoi n'est-il pas diffusé dans toutes les écoles afin que les personnels puissent s'en saisir, au même

titre qu'une fiche RSST, qu'une DGI ? Les enseignants sont obligés de contacter leur inspection de circonscription pour l'obtenir, alors que leur demande se fait souvent après la classe et que les inspections ne sont plus joignables. La diffusion de ce formulaire, au même titre que le rapport d'accident sur temps scolaire pour les élèves, permettrait plus de souplesse et une réelle prise en compte des accidents du travail. La difficulté à l'obtenir est-elle destinée à limiter le nombre d'accidents du travail ?

Nous nous arrêterons là dans l'état des lieux des dysfonctionnements qui nous interpellent, car nous ne souhaitons pas bloquer cette instance.

Pour conclure cette déclaration, nous souhaitons rendre un hommage appuyé à deux de nos collègues.

Nous voulons tout d'abord honorer la mémoire de notre collègue du secondaire Samuel Paty, victime du terrorisme et d'une société qui n'arrive pas à intégrer ses communautés. Samuel Paty voulait défendre une vraie laïcité, cette exception française qui nous permet de rêver à l'acceptation de tous, dans toutes leurs différences, sans jugement mais dans le respect des valeurs de la République. Nous souhaitons lui rendre un réel hommage, et non le simulacre voulu par nos dirigeants. La campagne pour la promotion de la laïcité dans les établissements scolaires montre à quel point le racisme et la xénophobie (au sens de l'hostilité à ce qui est étranger, différent) sont systémiques en France, comme l'a rappelé cet été le haut-commissariat aux droits de l'Homme de l'ONU. Au lieu de rassembler, cette campagne ne fait que mettre en relief des différences, et stigmatiser les personnes qui seraient en dehors de la "normalité". Devons-nous nous en étonner ? Au vu des déclarations de notre ministre lors de la rentrée à propos de l'utilisation

supposée de l'allocation de rentrée scolaire, au vu de ses propos sur le voile et l'encadrement des sorties scolaires, la réponse est forcément négative. Loin de rassembler, les politiques étatiques, notamment en matière d'éducation, divisent et laissent les agents de terrain face à la grogne qui monte dans les couches marginalisées de la société.

Nous honorons aussi la mémoire de Christine Renon, cette grande oubliée des hommages de rentrée. Notre collègue directrice s'est suicidée à cause de ses conditions de travail. Sa lettre d'adieux dénonçait de nombreux dysfonctionnements du système : les affectations la veille, voire le jour de la rentrée ; les remontées en doublon du travail réalisé sur Onde ; la solitude des directeurs ; l'organisation des APC, et plus généralement des 108h ; la multiplication des tableaux à renseigner ; le manque de moyens matériels et de compensations pour pouvoir fonctionner avec leurs propres moyens ; le manque de protection de la part de l'institution.... Cette année, Mr Blanquer, Mr le Recteur de l'Académie de Créteil, Mrs et Mmes les DASEN des départements de l'Académie ne rendront pas hommage à Christine. Si un hommage a lieu, il se fera dans le cadre d'une loi qui se veut une réponse à son suicide. Une loi cynique, qui permettrait de résoudre les problématiques des directeurs mises en lumière par cet acte tragique en les rendant encore plus responsables des dysfonctionnements du système, en les isolant encore plus dans leur école, en alourdissant encore davantage leur charge de travail par délégation de l'autorité académique, en les soumettant à l'arbitraire de l'institution pour leur quotité de décharge, pour la pérennité de leur affectation sur un poste, pour l'obtention d'un poste avec le profilage des berceaux direction. Les directeurs et directrices doivent chaque jour davantage assumer la responsabilité de tout ce qui peut advenir dans

leur école, comme vous l'avez souligné lors d'une instance l'année dernière : "En cas de problème dans une école, le directeur a toujours une part de responsabilité". Les améliorations issues des concertations qui ont suivi cet événement dramatique sont un cache misère qui dissimule bien mal la dégradation de nos conditions de travail. La prime informatique de 150 € ne couvre que très peu les besoins des collègues. La prime aux directeurs de 450 € est loin d'être une réelle revalorisation, surtout si on la compare aux 1150 € perçus par les inspecteurs. L'amélioration des quotités des décharges ne répond pas aux souhaits exprimés par Christine ("comment se peut-il que des directeurs ne soient pas déchargés ?" s'interrogeait-elle dans sa lettre) et ne concerne pas les directions qui en ont le plus besoin (les écoles de 12 classes) car la mesure coûterait trop cher.

A défaut de l'hommage que ces deux collègues devraient recevoir de la part de notre institution, nous invoquons ici leur mémoire, et nous veillerons à ce que leurs tragiques destins ne soient pas instrumentalisés par notre institution pour poursuivre la mise en place d'un projet libéral destructeur pour l'école.